



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

L'assemblée primaire municipale est convoquée à la **salle bourgeoise de St-Martin**

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 A 19H30

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

1. Ouverture de l'assemblée
2. Règlement intercommunal du CSIB Hérens (centre de secours incendie B) ; Approbation
3. Prescriptions d'exploitation de la déchetterie communale ; Informations
4. Divers

Le règlement intercommunal du CSIB Hérens ainsi que les prescriptions d'exploitation de la déchetterie communale peuvent être consultés au greffe communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

En vertu de l'art. 100 de la loi sur les communes, les procès-verbaux des assemblées primaires municipales peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune (www.saint-martin.ch).

St-Martin, le 6 septembre 2022

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN


ALAIN ALTER
Président


MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal